

- 
- > [Mon habitation](#)
- > Novoclimat

← Retour au niveau précédent

← Retour au niveau précédent

Exigez une habitation de qualité homologuée Novoclimat!

**Vous êtes
un particulier...**

Parcourez cette section pour en apprendre davantage sur les habitations Novoclimat.

**Vous êtes
un professionnel de la construction ...**

Consultez la [section réservée aux professionnels de la construction](#) (entrepreneurs, architectes, ingénieurs).

Description pour les particuliers

MAISONS



[Novoclimat - Maison](#) s'applique aux habitations unifamiliales (individuelles, jumelées, en rangée), bigénérationnelles ou unifamiliales avec un logement attenant.

**PETITS
BÂTIMENTS
MULTILOGEMENTS**



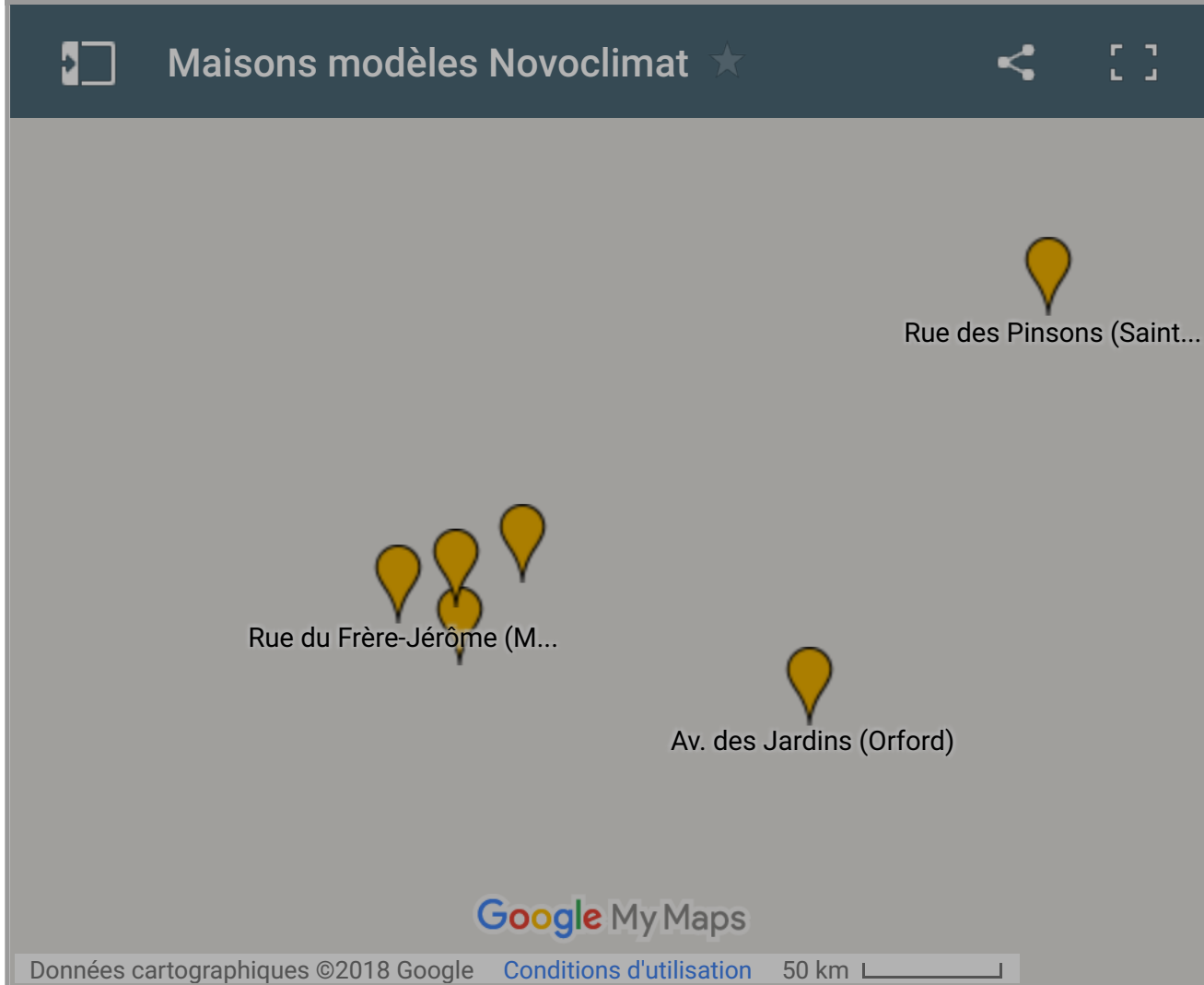
[Novoclimat - Petit bâtiment multilogement](#) s'applique aux immeubles de trois étages ou moins et de 600 m² ou moins.

**GRANDS
BÂTIMENTS
MULTILOGEMENTS**



[Novoclimat - Grand bâtiment multilogement](#) s'applique aux immeubles de plus de 600 m² et jusqu'à 10 étages.

Maisons modèles - Entrepreneurs du Groupe Sélect Novoclimat



Dernière mise à jour : 23 mai 2017

Voici quelques maisons modèles construites par des entrepreneurs du [Groupe Sélect Novoclimat](#). Cette carte sera mise à jour régulièrement. Cliquez sur la carte pour découvrir les maisons modèles en images, connaître leur adresse ainsi que le nom du constructeur.

À propos de Novoclimat

- Novoclimat définit des **exigences techniques** à respecter lors de la construction d'une maison ou d'un bâtiment multilogement afin d'offrir une performance énergétique supérieure aux normes en vigueur.
- Le programme inclut la formation et la certification des entrepreneurs en construction et des spécialistes en ventilation, l'inspection des habitations lors de leur construction et l'**homologation** des habitations conformes.
- Enfin, ce programme comprend également le versement d'une **aide financière** :
 - à l'acheteur et à l'entrepreneur pour le volet Maison;
 - au promoteur pour les volets Petit bâtiment multilogement et Grand bâtiment multilogement.

Le programme a été officiellement prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

Partager cette page





Québec 

© Gouvernement du Québec, 2008-2017